

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 16 septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Florian CHAYS, Céline TARDY, Philipp FURHMANN (à partir du point « Divers »), conseillers.

Absents : Philipp FURHMANN (jusqu'au point « Divers »), Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2025 à l'unanimité.

Délégations au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu

- DEC 2025 - 003 : Ouverture de crédits
- DEC 2025 - 004 : CHALLANCIN – Contrat de services – avenant n°1
- DEC 2025 – 005 : Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €

1. Téléalarme – participation communale

M. le Maire explique à l'assemblée que plusieurs personnes de la commune bénéficient du service de Téléalarme. Le coût par abonné est fixé à 20 €/mois hors prise en charge éventuelle de leur mutuelle. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre à sa charge la part éventuelle restante pour un montant maximum de 10 €/mois. Pour information, c'est le CCAS qui le prenait en charge jusqu'en 2024.

2. Marché de maîtrise d'œuvre pour un aménagement de sécurité le long de la RD 107- Les Baraques :

Dans le cadre des travaux de sécurité du hameau des Baraques, M. le Maire explique qu'il convient de faire appel à un bureau d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de choisir le bureau d'études « Profils Etudes » pour un montant de 4 000 € HT pour la sécurisation de la traversée du hameau Les Baraques.

3. Approbation du projet de sécurisation du hameau des Baraques :

M. le Maire explique la volonté des communes de Minzier et de Jonzier-Epagny de sécuriser le hameau des Baraques. Pour ce faire, différents aménagements sont prévus avec la création d'un cheminement piétonnier, le changement des éclairages en LED et un dévoiement sur la RD 107. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation du hameau des Baraques tel que présenté par M. le Maire pour un coût total estimé des travaux à 79 851,14 € HT (partie Jonziéroise).

4. Projet de sécurisation du hameau des Baraques – Demande de subvention au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Dans le cadre de ce projet de sécurisation, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. Il précise que cette aide vise à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter cette subvention pour un montant de 40 000 €. Le solde sera auto-financé sur le budget communal.

5. Souffles d'espoir contre le cancer – attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a accueilli M. BOUTEILLE le 22 juillet dernier à l'occasion du « Défi de Fanfan ». Il explique que ce cycliste amateur, s'est lancé le défi de faire le tour de France en 23 étapes afin de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer.

M. le Maire propose à l'assemblée de soutenir cette action en attribuant une subvention à l'association Souffles d'Espoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à l'association Souffles d'espoir contre le cancer.

6. ALFAA – attribution d'une subvention

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association ALFAA. Il rappelle que cette association œuvre pour la Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne – Genevois et Haut-Savoyard. Il précise qu'elle aide actuellement quatre administrés et sollicite une subvention à hauteur de 20 € par personne pour l'année 2025.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100 € à l'association ALFAA.

7. Cimetière – Fixation des tarifs

M. le Maire explique qu'un jardin des souvenirs a été aménagé au cimetière. Dans ce cadre, il convient de déterminer le tarif des plaques nominatives des défunts qui seront fixées sur la colonne lors de la dispersion de cendres. M. le Maire précise que cette opération est une obligation selon la législation funéraire en vigueur.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les tarifs des emplacements du cimetière comme suit :

- Concessions de 2 m² : 110 €
- Cave-urne : 110 €
- Case columbarium : 460 €
- Plaque nominative - colonne jardin des souvenirs (10 x 12 cm) : prix de vente du fournisseur, suivi d'une refacturation auprès des familles.

DIVERS

Intercommunalité :

Déchets : le container jaune, qui n'est plus fonctionnel au chef-lieu, devrait être remplacé courant octobre.

Eau-assainissement : La STEP de Jonzier-Epagny sera finalement raccordée, ainsi que celle de Savigny, à la STEP du Vuache, implantée à Chevrier et non via Vers comme initialement prévu. Le début des travaux est prévue pour fin 2026.

OAP du Centre-Bourg :

La société Green City est venue le 16 septembre dernier afin de présenter son projet d'aménagement de l'OAP du chef-lieu. La prise en compte des éléments évoqués lors de la séance du conseil municipal du 6 mai dernier a, de nouveau, été demandée à Green City.

M. le Maire les rappelle :

- Problèmes quant au nombre de places de stationnement, les élus souhaitent un parking sous-terrain supplémentaire.
- Le revêtement choisi devait être en matériaux perméable à l'exception des places handicapées et non en goudron ou béton désactivé.
- Création d'un aménagement à la sortie du projet sur la RD 992 compte-tenu de la forte circulation sur cette voie.

- Revêtement des trottoirs – traitement des eaux pluviales : les trottoirs et cheminements piétons ont tous un revêtement en goudron bitumeux donc imperméable. Les élus le refusent et exigent un traitement perméable.
- Espace collectif de détente : les élus trouvent dommage d'isoler cette aire dans le fond. Ils aimeraient que cet aménagement soit plus centralisé. Ce site pourrait accueillir également le lieu de compostage afin de favoriser son accès à distance quasi équivalente pour tous.
- Containeur OM – compostage : les élus demandent une rencontre avec le service déchets de la Communauté de Communes du Genevois afin d'examiner ces points.
- Eclairage – lampadaires : le Conseil Municipal demande la mise en place de lampadaires identiques à ceux implantés le long de la RD dans la traversée du village.

La société Green City a pris bonne note des souhaits de la commune et présentera un nouveau projet le 21/10/2025.

Intervention de Mme Grégoire : Mme Grégoire exprime sa surprise quant à l'aménagement finalement souhaité par la commune. Elle explique que cette configuration, avait été présentée initialement à la commune, mais que cette dernière l'avait refusée.

Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU :

Des discussions sont en cours avec l'urbaniste M. BIAYS, dans le cadre des futurs projets de la commune (groupe scolaire, salles communales, centre technique). Leurs implantations nécessiteront une réflexion avec les propriétaires.

Certificats d'urbanisme :

Me DAMAS-MATERNE : Vente GAILLARD Joseph/TAGREROUT Seyfallah – Au Long Perrier – parcelles B 828 et 1526 – avis favorable.

Me BELLERAUD : Vente LABROUSSE – Lotissement Les Tirées – parcelle B 1215 - avis favorable.

NOTALAC Me LONCHAMPT : Vente Maisons Alain METRAL/MY HABITAT — parcelle B 1726 - avis favorable.

Me MERLIN/ETCHARRY : Vente MISCHI – 19 Route des Maréchaux – parcelles B 330, B 1621 et B 1623 - avis favorable.

Me BELLERAUD : Echanges fonciers BELLORIZON/Commune – 40 Route de Chez Cotin – parcelle B 1625, B1306 et B 1307 - avis favorable.

Déclarations préalables :

France GLOBAL ENERGIES : Propriété ENACHE – 81 Lotissement Les Tirées – pose de panneaux photovoltaïques – avis favorable.

BLANDIN Matthias : Route du Mont – clôture de sécurité sur mur d'encrochement – avis favorable.

CONS Christophe : 1800 Route du Long Perrier – réfection du toit et du mur existants – avis favorable.

STG ENERGY : Propriété HUMBERT – 241 Route de Vigny - pose de panneaux photovoltaïques – avis favorable.

TOUNOUNTI Jellila : 1 Passage des Artisans – suppression d'une avancée de toiture, création d'un mur de soutènement et pose de clôtures – avis favorable sous réserve que la hauteur du muret soit alignée au mur existant (1.60m).

COURTIN Mathieu : 250 Route du Long Perrier – pose d'une pompe à chaleur en façade – refus.

Permis de construire :

SAUZEAU Samuel : construction d'une maison d'habitation – 750 Route du Mont – parcelle A 1056 – demande de pièces complémentaires.

Social – Communication :

Octobre Rose : une manifestation sportive est prévue le 5 octobre avec : des randonnées à pied et en VTT (parcours famille et sportif). Cette année, la commission sociale proposera

également des repas, sur place ou à emporter à la salle des fêtes ainsi qu'un verre offert aux participants de la matinée sportive.

Marché de Noël : fixé le 18/12, il aura lieu à la salle des fêtes avec l'ensemble des commerçants qui s'installeront sur les parkings communaux autour de la salle des fêtes.

Scolaire :

Employés : La commune a recruté deux nouveaux agents afin de compléter l'équipe, il s'agit de Doria Debeuf et de Véronique JANIN.

Des stagiaires, en formation dans l'animation et l'aide aux personnes, viendront régulièrement compléter l'équipe tout au long de cette année scolaire.

Piscine : Des séances piscine au Vitam Parc sont organisées pour les élèves des classes de GS-CP et CP CE1. Il est rappelé que la CCG prend à sa charge les frais de transport mais que les communes paient les créneaux réservés à leurs élèves. Une augmentation des tarifs pour cette année scolaire 2025-2026 est prévue portant le coût par créneau à 1 600 €.

Divers :

Ecole : De la pelouse synthétique a été mise en place dans le carré de la cour de récréation.

Association des jeunes : Une sortie à Elévation aura lieu le 11/10/2025. Puis l'association tiendra un stand à l'occasion de la fête d'Halloween sous le préau de l'école le 31/10/2025.

Foot : Les travaux de réfection de l'ancien terrain de football rencontrent des problèmes techniques rendant le terrain impraticable. Des tests, quant au drainage, sont actuellement réalisés.

Vidéo-surveillance : Deux entreprises ont été consultées pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance sur la commune. M. le Maire rappelle que la Région Rhône-Alpes et l'Etat pourraient subventionner en grande partie ces installations.

Jumelage : Il est rappelé que le canton de St-Julien-en-Genevois est jumelé avec la ville de Mössingen en Allemagne. Les membres du comité se retrouveront du 2 au 5 octobre prochains afin de célébrer le 35^{ème} anniversaire de ce jumelage.

Nettoyage de la planète : il aura lieu le 20 septembre à Jonzier, dès 9h sur le parvis de la mairie.

Traitement vergers : Mme Stéphanie BOURNHONNET avait questionné la commune quant au traitement des pommiers à Vigny, lors du conseil municipal du 3 juin dernier, suite à l'interpellation de plusieurs voisins. Un courrier a bien été envoyé à l'arboriculteur mais il reste vain à ce jour. M. le Maire propose de se rapprocher de la cellule « arbo » à la Chambre d'agriculture.

Aires de jeux : Des parents ont exprimé leur souhait afin que les aires de jeux de la commune soient ombragées. Malheureusement, cette demande, bien que justifiée en période estivale et de canicule, ne pourra recevoir une réponse favorable de la part de la commune.

Epagny : La croix d'Epagny a été vandalisée. Les élus déplorent cet acte de vandalisme ; cette dernière sera réparée et réinstallée.

Prochain CM : 28 octobre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

Le secrétaire de séance
Philippe SAUTER